

L'AFFÛT

---

LES  
RÉSIDENTENCES  
DE  
CRÉATION

---

DOSSIER

OCT. / NOV. / DÉC. 2013



## AVANT-PROPOS

**D**ispositif crucial dans le soutien à la création, les résidences sont de plus en plus sollicitées par des artistes et des compagnies qui éprouvent ce besoin impérieux d'être accompagnés sur un plan logistique et financier dans l'élaboration de leurs projets. **Mais qu'entend-on, au juste, par « résidence »**, terme parfois utilisé un peu abusivement et qui recouvre, en tout cas, des réalités très diverses ? Pour clarifier le propos, nous avons jugé utile, en préambule, de rappeler les différents modes et finalités assignés aux résidences, en nous intéressant plus particulièrement à trois d'entre elles : **la résidence de création et d'expérimentation, la résidence-association et la résidence de diffusion territoriale** – même si cette dernière ne sera pas examinée dans ce dossier. Nous tenions également à mettre en exergue les deux programmes d'aide impulsés, depuis plusieurs années, par la Région Poitou-Charentes, qui illustrent son engagement aux côtés des compagnies comme des établissements culturels.

Parce que les résidences se construisent sur un partenariat fort entre une équipe artistique et la structure qui l'accueille, **nous avons souhaité donner, à parts égales, la parole à des artistes et des compagnies œuvrant sur des champs disciplinaires variés** (le théâtre, la danse, les musiques actuelles) et à des directeurs de lieux : ceux du Centre national des arts de la rue en Poitou-Charentes et de la Scène nationale d'Angoulême, mais aussi de l'Association ange-rimienne d'action artistique établie à Saint-Jean-d'Angély, plus faiblement dotée en moyens financiers. Il est, à cet égard, significatif (et réjouissant) que de « petits » établissements s'inscrivent, eux aussi, dans des dispositifs de résidences de création ; une preuve de l'importance qu'ils lui accordent, tant dans le développement de leur projet que dans l'accompagnement des compagnies. Ces témoignages, points de vue et récits d'expériences recueillis auprès d'artistes et d'opérateurs culturels permettent notamment **d'interroger la notion d'échange** : quels motifs, souhaits et attentes incitent les uns et les autres à s'associer à moyen ou long terme ? Et en quoi ce partage est-il profitable aux deux parties ?

Considérant, par ailleurs, que les résidences s'offrent comme un trait d'union entre la création d'un spectacle et son exploitation future, se pose alors **l'épineuse question de la diffusion**. Dans quelle mesure les résidences sont-elles susceptibles de la faciliter, pas uniquement par le biais de coproductions et de pré-achats, mais aussi par la capacité des lieux à valoriser auprès des programmateurs les projets défendus par les artistes qu'ils soutiennent ?

Enfin, bien que le « couple » formé par l'artiste et le directeur d'un lieu demeure le moteur du dispositif d'accueil en résidence, on ne saurait négliger la place occupée par **un troisième partenaire, indissociable de cette aventure : le public**. Via les actions de médiation culturelle et de sensibilisation au processus de création mises en place, la résidence constitue ainsi un temps privilégié de rencontre avec les habitants d'un territoire. La simple présence continue d'artistes au sein d'un lieu, et, par extension, d'une ville ou d'une Communauté de communes produit des effets très porteurs en termes d'élargissement et de développement des publics, en particulier ceux *a priori* les plus éloignés du spectacle vivant. Ici s'affirme un autre enjeu, fondamental, des résidences, si l'on veut aussi que la notion de démocratisation culturelle conserve, aujourd'hui et demain, un sens.

*dossier réalisé par Marie-Agnès Joubert*

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE ?	P.3&4	L'ASSOCIATION A4	P.8
LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX	P.5	INTERVIEW : GÉRARD LEFÈVRE	P.9
LA RÉSIDENCE, UN PASSAGE OBLIGÉ	P.6	INTERVIEW : JULIE DOSSAVI	P.10
INTERVIEW : BRUNO DE BEAUFORT	P.5	MUSICIENS EN RÉSIDENCE	P.11

# QU'EST-CE Q'UNE RÉSIDENCE ?

Une résidence est une période durant laquelle une équipe artistique est accueillie au sein d'un établissement culturel. Elle s'inscrit, selon la nature du projet développé, dans trois catégories distinctes.

## LA RÉSIDENCE DE CRÉATION OU D'EXPÉRIMENTATION

D'une durée pouvant varier de quelques semaines à plusieurs mois, elle contribue à offrir à un artiste ou une compagnie les conditions techniques et financières nécessaires à la conception, l'écriture, l'achèvement (on pourra ainsi, par exemple, parler de résidences de création son, lumière ou vidéo) et la production d'une œuvre nouvelle à laquelle le public sera associé. Cette restitution publique ne prendra pas obligatoirement la forme d'un spectacle. Elle pourra consister en la réalisation d'une maquette, ce que l'on appelle communément « étape de travail » ou « sortie de résidence ».

Si le temps consacré à la création ou à l'expérimentation se déroule généralement à l'abri des regards extérieurs (hormis celui du directeur de la structure d'accueil, souvent sollicité par les équipes artistiques), la résidence doit également permettre de développer auprès des publics des actions (rencontres, ateliers, stages, répétitions publiques...) aptes à confronter ceux-ci au processus de création et/ou les sensibiliser à l'acte artistique ; c'est aussi une opportunité pour les artistes de tester leur travail. Ces actions doivent toutefois demeurer secondaires au regard de la durée globale de présence des artistes, sauf lorsque le projet de création (créations *in situ* dans le domaine des arts de la rue, travail de collectage auprès de la population, par exemple) l'induit spécifiquement.

Outre la prise en charge des frais de transports et /ou de séjour (hébergement, repas) de la compagnie, le soutien financier apporté par le lieu d'accueil peut être de nature différente : il peut s'agir d'un apport en coproduction et/ou d'un pré-achat du spectacle. Le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndec), dans sa « Charte pour les compagnies au sein d'un service public de l'art et de la culture » publiée en mai 2011, préconise, entre autres, « la prise en charge par le lieu d'accueil de tous les défraiements liés à la résidence de création ou de recherches » et l'achat d'au moins une représentation du futur spectacle. Enfin, outre communiquer sur la présence d'artistes dans ses murs, la structure est appelée à s'impliquer en faveur de la diffusion et du rayonnement des œuvres produites à l'occasion de la résidence.

## LA RÉSIDENCE-ASSOCIATION

Réservée généralement aux établissements culturels labellisés (scènes conventionnées, scènes nationales, centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux, centres de développement chorégraphique) et articulée autour d'un projet artistique, elle répond au souhait ou à la nécessité d'installer un ou plusieurs artistes sur une longue durée dans un lieu. Les contrats établis entre le ou les artistes, le lieu d'accueil, l'État et les partenaires locaux le sont pour une durée de deux ou trois ans, avec possible reconduction. Ils permettent de définir le nombre de spectacles présentés par l'artiste durant la période de l'association, les parts de coproduction (ou la production déléguée) qui seront apportées par le lieu, les résidences de création prévues, le volume dédié à l'action culturelle, l'implication de l'artiste dans la vie du lieu.

Remplissant une triple mission de création, de diffusion et de sensibilisation, l'artiste devient en effet un acteur essentiel de la vie de l'établissement culturel (et, par extension, de la politique culturelle locale) en étant associé aux choix de programmation (via des « cartes blanches » que lui propose le lieu, par exemple) ainsi qu'à la formation et au développement des publics. À cette responsabilité acceptée par l'artiste répond un accompagnement privilégié (en termes de communication, de promotion de l'artiste auprès des professionnels, de soutien à ses démarches de diffusion...) de la part du lieu.

Dans un contexte de réduction des financements publics qui rend la résidence-association de plus en plus difficile à mettre en œuvre, certains lieux (comme la Scène nationale d'Angoulême, voir l'entretien avec Gérard Lefèvre en page 9 du dossier) ont opté pour le « **compagnonnage** ». Non définie par la circulaire ministérielle de 2006 relative aux résidences, cette démarche atteste d'une relation de complicité engagée entre un lieu et un artiste, mais de façon plus souple, pour les deux parties, que la résidence-association : tandis que la présence et l'activité de l'artiste au sein de la structure, tout en étant régulières, ne sont pas contractualisées pour une période définie, le directeur d'un lieu peut, selon les axes de programmation qu'il développe, apporter ou non selon les années son soutien aux projets initiés par l'artiste.

# QU'EST-CE Q'UNE RÉSIDENCE ?

## LA RÉSIDENCE DE DIFFUSION TERRITORIALE

S'inscrivant de façon prioritaire dans une stratégie de développement local et régional, elle a pour objectif de sensibiliser un territoire à l'esthétique des artistes accueillis.

La résidence de diffusion territoriale, qui peut se dérouler sur quelques mois ou une ou plusieurs années, s'articule autour de deux axes forts : une diffusion large de la production des artistes dans des lieux les plus diversifiés possible, et des actions de sensibilisation permettant d'aller à la rencontre de nouveaux publics mais visant aussi à la formation et à la pratique des amateurs.

Quel que soit le dispositif mis en œuvre, les lieux qui accueillent des compagnies en résidence doivent veiller à ce que celles-ci respectent la réglementation sociale en vigueur, notamment en ce qui concerne le paiement des répétitions.

### RÉSIDENCE VERSUS MISE À DISPOSITION

Lorsque des communes, des structures culturelles ou même des compagnies offrent à des artistes un espace équipé (avec, le cas échéant, le concours d'un technicien) où travailler mais sans prendre charge les frais de séjour, on ne parlera pas de résidence mais plutôt de « mise à disposition ».

Dans un parcours de création, ces mises à disposition ne sont toutefois pas à négliger. Elles peuvent en effet se révéler utiles en l'absence de possibilités d'accueil en résidence de création, ou comme complément à ces résidences lorsque celles-ci se déroulent sur un temps trop court pour mener à bien l'élaboration d'une production.

### LES POINTS À ABORDER AVANT UN ACCUEIL EN RÉSIDENCE

- L'état de structuration de la compagnie (est-elle conventionnée, bénéficie-t-elle d'aides de la Drac et /ou de collectivités territoriales?) notamment si le lieu s'engage en coproduction.
- La durée de la résidence et la façon dont le temps sera organisé, en particulier le nombre d'heures consacrées exclusivement au travail sur le plateau.
- Le projet d'action culturelle et l'implication des artistes. Tous ne sont pas disposés (par manque de temps ou de motivation) à organiser des ateliers, à intervenir dans des établissements scolaires ou dans des structures sociales, par exemple. Quelle forme prendra alors la rencontre avec les publics ?
- L'apport en coproduction : enveloppe en numéraire ou paiement par la structure des salaires des artistes et techniciens durant le temps de la résidence ; la production déléguée lors de résidences-associations.
- Le pré-achat ou non de la future création, et pour combien de représentations.
- L'engagement à effectuer la création dans le lieu d'accueil en résidence, lorsque celui-ci est le principal coproducteur.
- La communication mise en œuvre pour valoriser le temps de résidence.
- L'appui apporté par le lieu d'accueil pour favoriser la diffusion ultérieure de la création - organisation de « sorties de résidence » auxquelles sont conviés des programmeurs (travail de mise en réseau professionnel...).

# LES DISPOSITIFS RÉGIONAUX

La Région Poitou-Charentes a mis en place deux dispositifs applicables lors d'accueils en résidence. Le premier, « Création en résidence », peut être sollicité par des compagnies, le second, « Aide à la coproduction et à la diffusion de la création en région » par des lieux de diffusion du spectacle vivant.

## CRÉATION EN RÉSIDENCE

**PRÉSENTATION** Ce dispositif est destiné à accompagner des projets de création originale portés par des compagnies régionales ou non, dans le cadre d'une résidence effectuée dans une structure culturelle établie sur le territoire régional. Il se donne pour objectifs d'encourager la rémunération des artistes pendant la période de création, et de permettre une relation directe de la population au processus de création. Cette relation pourra se construire via des répétitions ouvertes au public, des rencontres et discussions avec les artistes, des interventions en milieu scolaire...

**PUBLICS VISÉS** Les compagnies ou ensembles professionnels détenteurs d'une Licence d'entrepreneur de spectacles comptant au moins deux années d'existence juridique et ayant déjà réalisé une production professionnelle.

**CONDITIONS** La durée de la résidence doit être au minimum de 30 jours sur un même territoire. Le projet sera présenté sur le territoire où la résidence aura eu lieu.

## MODALITÉS ET MONTANTS DE L'AIDE

**Base subventionnable** : nombre de jours de travail des artistes et techniciens salariés.

**Montant** : forfait par artiste ou technicien salarié par jour de présence, indexé sur la grille des salaires bruts minima du spectacle vivant et plafonné à 60% du budget de production et 12 000 €.

Source : portail de la Région Poitou-Charentes [www.poitou-charentes.fr](http://www.poitou-charentes.fr)

Nombre de projets, répartition par disciplines artistiques et montant des aides attribuées par dispositifs (2012)

	Nombre de projets artistiques	Montant global	Répartition des projets par disciplines artistiques*
Création en résidence	34	294 000 €	
Co-production et diffusion	29	685 000 €	

## AIDE À LA COPRODUCTION ET À LA DIFFUSION DE LA CRÉATION EN RÉGION

**PRÉSENTATION** Ce dispositif vise à favoriser la création et la diffusion des compagnies dans la région, en partenariat avec les lieux de diffusion. Pour ce faire, il s'appuie sur une coproduction (apport financier en numéraire), un accueil en résidence de création et la diffusion de la compagnie.

**PUBLICS VISÉS** Les organisateurs de spectacles détenteurs d'une Licence d'entrepreneur de spectacles. Ne sont pas éligibles les structures qui proposent une aide à la coproduction à leurs artistes associés.

## CONDITIONS

- L'accueil en résidence de création d'une compagnie sur une durée d'un mois minimum, cette période pouvant être fractionnée et se dérouler sur 3 lieux différents au maximum
- La justification d'un apport financier en coproduction en numéraire (le contrat de coproduction devra être joint à la demande) et en industrie
- Un engagement à acheter le spectacle créé et à en organiser la diffusion dans 5 lieux (pour le théâtre) ou 3 lieux (pour la danse et la musique) différents sur deux départements au moins. Chaque lieu organisera au minimum 2 représentations en direction d'un public mixte, notamment lycéen. Une diffusion extra régionale pourra, selon les cas, être éligible.

**MODALITÉS ET MONTANTS DE L'AIDE** Dépenses subventionnables : dépenses engagées pour la création, la coproduction et la diffusion de la compagnie désignée.

**SUBVENTION** en fonction de la discipline artistique et de l'ampleur du projet, dans la limite de 25 000 €, répartis comme suit :

- maximum de 10 000 € pour la coproduction (forfaitaire)
- maximum de 10 000 € pour la diffusion (révisable)
- maximum de 5 000 € pour la participation aux frais de fonctionnement (forfaitaire)

Une prime d'un montant maximum de 5 000 € (révisable) pourra être appliquée pour une diffusion dans des salles nécessitant de la location de matériel.

Note de lecture : En 2012, la Région a soutenu 34 projets artistiques dans le cadre de l'aide à la Création en résidence pour un montant total de 294 000 €. Le théâtre représente 32% des projets artistiques aidés.

\* Année de référence 2011 pour le dispositif d'aide à la co-production et diffusion.

# LA RÉSIDENCE, UN PASSAGE OBLIGÉ



**Metteure en scène de la Compagnie Choc Trio (Lusignan), Priscille Cordier-Eysman atteste de l'importance des accueils en résidence pour la faisabilité d'un projet.**

Après dix ans de création dans l'espace public, la Compagnie Choc Trio a choisi en 2006 de présenter ses spectacles de théâtre clownesque et musical uniquement en salle. Conventionnée depuis 2004 par la Région Poitou-Charentes mais ne disposant pas de lieu où répéter, elle recherche lors de la préparation de chaque production des accueils en résidence qu'elle soumet toutefois à certaines conditions. «*Nous exigeons des résidences professionnelles, c'est-à-dire la mise à disposition d'un espace de travail, la prise en charge de l'hébergement et des repas et, quand cela est possible, un apport en coproduction ou un pré-achat*», précise Priscille Cordier-Eysman.

Sur une durée en moyenne de deux mois et demi, la compagnie additionne des périodes de travail en et hors région, généralement sollicitées auprès de lieux qui par le passé l'ont soit déjà reçue en résidence, soit diffusée, soit soutenue en coproduction. Exemple est, à cet égard, la relation de fidélité tissée au fil des années avec le Théâtre de la Coupe d'Or à Rochefort dirigé par Vincent Léandri ; lequel a programmé *Clones* (2006), puis coproduit et pré-acheté *L'Odition* (2007) et enfin accueilli la compagnie en résidence avec un apport en coproduction et des pré-achats pour *Pâtacrêp* (2009).

Sans omettre l'obligation de nouer de nouveaux contacts, Priscille Cordier-Eysman souligne les bienfaits de tels compagnonnages, qui instaurent un climat de confiance ô combien important pour une équipe «*en situation de fragilité lors de périodes de création*». Outre un confort artistique et matériel, l'attention et le regard critique accordés par le directeur d'un lieu constituent d'ailleurs, à ses yeux, les clés d'une résidence réussie. À ce besoin de se sentir réellement accompagné s'ajoute enfin la nécessité de consacrer le plus de temps possible au travail sur le plateau. C'est pourquoi la Compagnie Choc Trio préfère, plutôt que diriger des ateliers, proposer des répétitions publiques de surcroît très profitables à l'écriture scénique. «*Le jeu clownesque se nourrissant beaucoup des réactions à chaud des spectateurs, ces répétitions nous permettent de tester des pistes*», fait valoir Priscille Cordier-Eysman.

## DES DATES DE REPRÉSENTATION ASSURÉES

Afin d'élaborer sa création 2013, *Guitare amoroso*, la compagnie a effectué des résidences au Moulin du Marais à Lezay (Deux-Sèvres), à La Canopée à Ruffec (Charente), au Théâtre du Pégly à Mont-de-Marsan (Landes), à L'Alizé à Guipavas (Finistère), à La Passerelle à Rixheim (Haut-Rhin) et à La Margelle à Civray (Vienne), ces deux derniers lieux étant intervenus en coproduction à hauteur de 3 000 et 2 000 €. Précarité de son économie oblige, Choc Trio s'efforce d'obtenir en coproduction des sommes allant de 3 000 à 6 000 € par lieu, et a d'autre part eu jusqu'ici l'opportunité d'être accueillie par des scènes s'inscrivant dans le dispositif régional d'aide à la coproduction et à la diffusion de la création en Poitou-Charentes. Tandis qu'il permet à la Compagnie Choc Trio de percevoir (via le lieu) 10 000 € maximum qu'elle utilisera comme elle l'entend (achat de matériel, paiement des salaires...), ce dispositif prévoit aussi le versement à la structure d'accueil de 15 000 € maximum, contre son engagement à acheter le spectacle et à organiser sa diffusion en quatre \* autres lieux (qui bénéficient ainsi d'une aide financière au pré-achat), avec pour chacun au minimum deux représentations. «*Cette assurance d'obtenir au moins dix dates de représentation en lancement de diffusion est très précieuse*», confie Priscille Cordier-Eysman ; d'autant plus, observe-t-elle, que les résidences (hormis celles assorties de pré-achats) produisent un effet levier encore insuffisant sur la diffusion et ne favorisent pas une visibilité du travail en cours auprès des diffuseurs.

Malgré cette réserve, la metteure en scène considère les résidences comme une «*condition sine qua non*» au montage d'une production, de nature aussi, selon elle, à faciliter la décision d'achat direct d'un spectacle. Tant il est vrai qu'un programmateur sera plus enclin à la prise de risque en constatant que plusieurs lieux, avant lui, se sont engagés aux côtés d'une compagnie.

\* cinq lieux en tout pour le théâtre, trois pour la danse et la musique (voir page 5).

## INTERVIEW

### BRUNO DE BEAUFORT

directeur des Usines Boinot,  
Centre national des arts de la rue  
en Poitou-Charentes



**L'affût : Quels types de résidences proposez-vous au Centre national des arts de la rue à Niort ?**

Nous pouvons parfois proposer des résidences qui

sont de simples mises à disposition du lieu sans soutien financier, mais ce sera une exception car cela revient à ne pas reconnaître la nécessité de rémunérer l'artiste à sa juste valeur. Nous mettons en place également des résidences d'écriture pour des artistes qui viennent mûrir leur projet durant une semaine ou dix jours. Une résidence peut être, par ailleurs, un temps de répétition ou d'action sur le territoire, avec un travail de collectage, ce que l'on nomme aujourd'hui « l'infusion ».

Nous sommes surtout partisans de résidences longues d'au moins deux ou trois semaines, avec un apport financier en conséquence, qui permettent de travailler une œuvre dans la durée. Dans tous les cas de figure, il existe une tension entre le temps de travail qui doit être sanctuarisé pour les compagnies, et le lien, indispensable dans les arts de la rue, avec les habitants et la ville.

**L'affût : Justement, comment les résidences s'inscrivent-elles dans une relation à la population ?**

Lors d'une résidence d'infusion, qui concerne près de la moitié des artistes que nous accueillons et pour laquelle une œuvre va être créée, ou recréée, le lien se fait en amont avec le territoire, par la rencontre avec l'ensemble de ses acteurs qui peuvent être des élus,

des associations, des habitants... On réfléchit avec eux aux axes sur lesquels ils souhaitent travailler, par exemple recréer un lien entre telle et telle commune, explorer la relation des personnes âgées au territoire. Ensuite, la compagnie choisie s'immerge dans le territoire défini et tisse des liens sur des périodes de un à six mois. Quand il s'agit de résidences de création plus classiques, la relation à la population s'effectue par le biais d'actions culturelles ou de répétitions publiques. Tout dépend du projet de l'artiste. Mais de nombreux spectacles accueillis en résidence au CNAR nécessitent une relation au territoire et la participation de celui-ci.

**L'affût : Quel soutien et quelle visibilité apportez-vous aux compagnies que vous accueillez ?**

Dans le cas d'une résidence longue, s'engager en coproduction constitue pour nous une évidence, et par ailleurs, dans 70% des cas la création sera diffusée lors de *Coup de Chauffe* à Cognac ou dans un autre festival à Saintes ou à Rochefort. J'entends par coproduction, au-delà de la mise à disposition du lieu ou de moyens techniques, de la prise en charge de l'hébergement et des repas, un apport en numéraire destiné à payer les salaires. Suivant le temps passé en résidence et le nombre d'artistes et techniciens, cet apport ira de 2 000 - 3 000 € à 10 ou 15 000 €. S'agissant de la visibilité, outre des « sorties d'usine » auxquelles sont conviés des partenaires ou des programmeurs, nous communiquons beaucoup auprès de lieux et de festivals de la région sur les créations des compagnies que nous recevons. Le CNAR étant, *a priori*, un label de qualité, le regard des autres lieux se

porte sur les compagnies en résidence. Certes, toutes les compagnies passées par le CNAR ne sont pas programmées dans le *In* de Chalon ou d'Aurillac, mais les portes peuvent s'entrouvrir plus facilement pour elles.

**L'affût : Le CNAR n'a pas d'artiste associé. Cette situation pourrait-elle évoluer dans l'avenir ?**

Nous n'avons pas en effet d'artiste associé mais des complicités avec certaines compagnies, comme la Compagnie O.p.U.S. dont nous soutenons très régulièrement le travail. On peut imaginer que chaque année une compagnie sera ainsi un peu plus proche de nous, et pourquoi pas, un jour, associée pendant deux ou trois ans à la structure.

Je n'écarte pas cette possibilité d'accueillir un artiste qui partagerait nos réflexions sur la façon de placer le CNAR au cœur de la ville ou de développer un projet ailleurs.

Mais c'est une question de rencontre car il faut trouver au sein de l'association une réelle complicité et envie commune, et toujours une question de moyens.



# QUAND DES STRUCTURES CULTURELLES DE PROXIMITÉ S'ENGAGENT

La démarche initiée voici trois saisons par l'Association A4 (Saint-Jean-d'Angély) montre que l'accompagnement de la création n'est pas l'apanage de grands établissements culturels.

En dépit de faibles moyens, l'Association angevine d'action artistique (A4), créée en 1990 avec pour mission de proposer une programmation à Saint-Jean-d'Angély et dans les environs, accueille chaque année deux compagnies en résidence.

Si de simples mises à disposition d'espaces ne sont pas exclues, elles demeurent toutefois rares, la directrice de l'Association A4, Céline Bohère, privilégiant un accompagnement qui inclut une prise en charge des frais de séjour, des pré-achats et parfois une coproduction. D'une durée de dix à quinze jours, ces résidences se déroulent soit dans la salle Aliénor d'Aquitaine, soit sous un chapiteau qui sillonne le territoire, soit dans la rue.

Cette saison, en partenariat avec le Centre national des arts de la rue (CNAR) en Poitou-Charentes, la compagnie jurassienne Les UrbainDigènes répétera dans l'espace public (et dans trois communes) son nouveau spectacle pour lequel elle bénéficiera d'un apport en coproduction de 5 000 €, et la compagnie normande Max et Maurice (cirque) sera accueillie six semaines sous chapiteau afin de diffuser une précédente production et travailler à la prochaine.

Toutes deux devraient voir leurs créations faire l'objet de pré-achats ; un principe auquel Céline Bohère se dit très attachée. « Il est important, précise-t-elle, que la création rencontre les publics et donc qu'un calendrier de diffusion soit élaboré lors de l'accueil d'une compagnie. »

Soucieuse également que la résidence ne se déroule pas en vase clos, elle prévoit des temps d'échanges avec les spectateurs et des programmeurs, notamment ceux membres du G19. L'inscription de l'Association A4 dans ce réseau facilite en particulier l'organisation de la diffusion des compagnies, telle que la préconise le dispositif régional d'aide à la coproduction et à la diffusion. « Des scènes du G19 qui acceptent d'accueillir une création bénéficient en contrepartie de pré-achats intéressants financièrement », souligne Céline Bohère,



qui, au-delà du soutien logistique et financier apporté aux compagnies, constate les bienfaits d'une présence artistique sur des territoires éloignés de l'offre culturelle. Aussi souhaiterait-elle, dans les années à venir, accroître le nombre de communes (entre huit et dix, contre quatre aujourd'hui) concernées par des résidences.

## TÉMOIGNAGE

ANA POPOVIC

danseuse de la Compagnie Aléa Citta (Parthenay)

« Pour préparer *Morceau de lune*, création destinée à la toute petite enfance chorégraphiée par Sophie Lenfant, la compagnie a travaillé en février 2013 durant une semaine à Saint-Jean-d'Angély. Cette résidence s'est construite sur une volonté partagée par l'Association A4 et la Communauté de communes du canton de Saint-Jean-d'Angély de concevoir un projet de sensibilisation artistique des tout-petits et des personnels éducatifs sur le territoire. Elles ont pris en charge notre hébergement, les repas, mis à notre disposition un studio et pré-acheté trois représentations données en mai à Saint-Jean-d'Angély.

« Des expérimentations ont nourri notre création. »



assistantes maternelles et un établissement multi-accueil où nous avons mené des expérimentations. Ce que nous testions le matin nourrissait la recherche sur le plateau l'après-midi. Ces allers et retours constants étaient très intéressants et indispensables à l'écriture du solo.

Par ailleurs, grâce à la Communauté de communes qui nous a mis en relation avec elles, nous avons pu nous rendre dans une crèche, une école maternelle, un relais pour

Céline Bohère nous a en outre proposé de présenter notre projet lors du plateau de visionnage du G19 à Rouillac. Même si les effets en termes de diffusion ne sont pas immédiats, nous avons noué des contacts avec certains programmeurs, dont la directrice du Carré Amelot à La Rochelle qui a assisté à la création. La compagnie disposant d'un studio à Parthenay, elle n'a pas obligation à trouver des lieux pour répéter. Mais ces résidences hors de notre territoire nous permettent d'effectuer de nouvelles rencontres et, en étant immergés une semaine dans une ville, de nous concentrer davantage sur la création.»



## INTERVIEW

## GÉRARD LEFÈVRE

directeur de la Scène nationale  
d'Angoulême



**L'affût : Depuis sept ans que vous dirigez la Scène nationale d'Angoulême, quelle évolution percevez-vous en termes d'accueil en résidence ?**  
**Est-ce plus diffi-**

**cile aujourd'hui d'accompagner des artistes ?**

Si les scènes nationales, aux côtés des centres dramatiques nationaux et des centres chorégraphiques nationaux, continuent d'être le principal réseau d'accompagnement de la création, elles le font avec de plus grandes difficultés. Les financements publics étant constants depuis plusieurs années mais les charges, elles, ne cessant d'augmenter, nos moyens artistiques ont tendance à s'amoinrir. En l'espace de sept ans ainsi, la marge artistique a baissé dans une proportion de 20 à 30%. Si je veux maintenir l'équilibre budgétaire, je dois rogner sur certains postes, et le budget « improductif » que constituent des accueils en résidence et des coproductions est le premier visé. Lorsque je suis arrivé à la tête de la scène nationale, j'ai souhaité avoir deux artistes associés (Guy-Pierre Couleau et Julie Dossavi) auxquels j'ai attribué un budget de fonctionnement et de production. Aujourd'hui, je ne suis plus en mesure de le faire.

**L'affût : Souhaitez-vous recevoir moins d'équipes mais mieux les soutenir ?**

J'ai effectivement choisi de n'accueillir que deux équipes par saison en résidence de création afin de bien les accompagner. À l'automne, nous recevons durant dix jours le Théâtre

Amazone, compagnie de Laurence Andréini. Nous prendrons en charge l'hébergement et les repas, mettrons à disposition un théâtre en ordre de marche et achèterons la première représentation. La seconde équipe est la Comédie Poitou-Charentes - Centre dramatique national dirigé par Yves Beaunesne qui créera *L'Annonce faite à Marie* en mars. Outre mettre à nouveau à disposition le théâtre et les personnels techniques nécessaires au montage d'une création lourde, nous allons assumer les frais de séjour d'une équipe de 25 personnes pendant deux semaines et demie. Nous achetons également les deux premières représentations et trois de *Roméo et Juliette* dans le cadre d'une carte blanche à la Comédie Poitou-Charentes la semaine précédant la résidence. C'est un soutien très conséquent.

Si on additionne les coûts de cette résidence et de celle de Laurence Andréini, nous sommes sans doute proches des financements engagés voici sept ans, mais dans un contexte qui s'est détérioré. Nous maintenons donc le cap. Nous proposons, par ailleurs, à raison de trois ou cinq par an, des résidences d'écriture et de laboratoire dans le studio que nous possédons.

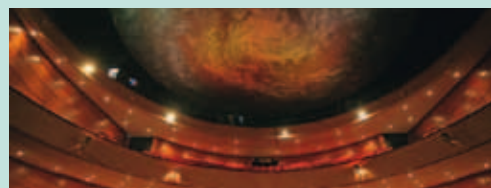
**L'affût : Aux résidences-associations, vous préférez désormais des « compagnonnages ». Que recouvre cette appellation ?**

Le compagnonnage signifie que nous entretenons une relation privilégiée, de complicité avec une compagnie, mais de façon moins contraignante que dans le cadre d'une résidence-association où un programme de résidences et de coproductions est établi pour deux ou trois ans. Nous accompagnons

sur plusieurs saisons une compagnie, autant que nous le pouvons et autant qu'elle-même le souhaite. Nous avons initié en 2010 un compagnonnage avec la Compagnie O.p.U.S. de Pascal Rome, dont nous avons accueilli plusieurs spectacles et coproduit *Collier de nouilles* ou *Les Moulins de Mr Noël*. Certaines années Pascal Rome est très présent, et nous le soutenons via des résidences, d'autres années il l'est moins. Il travaille actuellement à un projet auquel j'envisage d'apporter un financement en coproduction, mais rien n'est encore défini dans tous ses aspects. Le compagnonnage permet une souplesse par rapport aux demandes d'une compagnie que je peux ou non satisfaire.

**L'affût : Quels fruits un lieu retire-t-il des accueils en résidence ?**

Ils permettent un travail en direction des publics pour les préparer à venir voir un spectacle et découvrir l'activité d'un théâtre. Par ailleurs, je peux attendre de résidences ou d'un compagnonnage qu'ils maintiennent ou suscitent l'attention des professionnels à l'égard de la scène nationale. En constatant que des spectacles ont été coproduits par notre lieu, créés à Angoulême et diffusés sur le territoire national, ils auront davantage envie de les accueillir. Ces résidences sont également importantes vis-à-vis de nos tutelles, auprès desquelles nous confortons notre statut de lieu de création, et enfin pour nous qui souhaitons continuer à défendre une programmation qui témoigne de réels choix artistiques.



« Les résidences confortent notre mission en faveur de la création. »

## INTERVIEW

## JULIE DOSSAVI

danseuse et chorégraphe,  
directrice de la Compagnie  
Julie Dossavi



**L'affût : Lors de l'élaboration de vos premiers projets, avez-vous bénéficié d'accueils en résidence ?**

Oui, et je dirais heureusement car lorsque l'on

ne possède pas de lieu, être soutenu par une structure est primordial pour pouvoir créer. Il existe différents types de résidences, mais toutes ont leur importance. Le prêt d'un studio pendant une semaine, par exemple, permet de travailler quand on le souhaite, sans limitation horaire. Dans le cadre d'autres résidences, on perçoit un financement en coproduction, ce qui est formidable car on peut alors s'entourer d'une équipe : danseurs, créateur sonore, créateur lumière, costumière... De plus, une coproduction s'accompagne de la mise à disposition d'une infrastructure technique (vidéo, son, lumière...) conséquente.

**L'affût : En 2007, vous devenez artiste associée pour trois ans à la Scène nationale d'Angoulême.**

**Un nouvel élan donné à votre carrière...**

Alors que je tournais beaucoup en France et à l'étranger depuis la création de ma compagnie [en 2003, ndr], j'ai commencé à ressentir en 2007 les effets de la crise sur le plan de la diffusion. La proposition du directeur de la Scène nationale d'Angoulême, Gérard Lefèvre, de m'associer à sa structure m'offrait une assise, la garantie de disposer régulièrement d'un lieu, d'une somme fixe en coproduction et du soutien d'une équipe sur les plans administratif, technique et de la com-

« Être artiste associé apporte un surcroît de crédibilité. »

munication. J'ai également développé de nombreuses actions auprès du public et proposé différents projets dont « Angoulême, une ville qui danse », qui connut un franc succès. Ces trois années ont été si fructueuses que Gérard Lefèvre a reconduit notre collaboration pour un an. Cette expérience m'a également ouvert la possibilité d'autres associations : au Centre chorégraphique national de La Rochelle de 2011 à 2013 puis aux Treize Arches, Scène conventionnée de Brive-la-Gaillarde où je suis artiste associée jusqu'en 2015.

**L'affût : Outre l'aspect technique et financier, qu'apporte le fait d'être artiste associé ?**

On acquiert une crédibilité auprès des professionnels qui vous regardent différemment, vous respectent davantage et acceptent plus volontiers de vous rencontrer. Ce statut m'a apporté un surcroît d'assurance et de force. Le directeur parle à ses collègues de l'artiste qu'il accompagne et fait en sorte que des programmeurs se déplacent pour découvrir son travail. La visibilité de la compagnie est donc renforcée bien que, contrairement à ce que je pensais, être artiste associé ne permette pas d'augmenter la diffusion d'un spectacle. Outre les échanges avec le public lors d'ateliers, un autre aspect, très enrichissant, est de participer à la programmation, comme à la Scène nationale d'Angoulême où une carte blanche m'a été confiée. Ce fut très excitant et a suscité en moi l'envie d'avoir un jour un lieu où accueillir des artistes et programmer.

**L'affût : Quels sont les gages d'une association réussie ?**

Un respect et une grande confiance

mutuels, afin, par exemple, que le directeur reste aux côtés de l'artiste même quand – ce qui peut arriver – une pièce qu'il crée ne lui plaît pas. De son côté, l'artiste doit être très disponible, car un directeur attend de lui qu'il représente le théâtre et la ville où il est accueilli. En tant qu'artiste associée, j'essaye d'être très proche des publics, qu'ils m'apprécient et apprécient mon travail.

**L'affût : Renforcer, via des résidences-associations, la présence d'artistes dans les lieux vous paraît important ?**

C'est important pour la créativité et le bien-être de l'artiste mais aussi pour un lieu, pour une ville et pour les communes environnantes. Car cette présence continue crée un autre rapport entre publics et artistes, un autre rapport à la création aussi. L'artiste n'est plus seulement perçu comme offrant du rêve. Il devient accessible, et c'est cette accessibilité qui permet d'engager un dialogue.

# MUSICIENS EN RÉSIDENCE : QUELLES DIFFICULTÉS ?

Parent pauvre de la diffusion, le secteur du jazz et des musiques improvisées pâtit également de faibles possibilités d'accueils en résidence.

Pour des artistes qui développent des projets sur le champ du jazz et des musiques improvisées, élaborer des créations dans des conditions professionnelles ne s'avère pas aisé. « *Le fait qu'il existe peu de lieux qui défendent cette esthétique et que ceux-ci aient dû réduire ces dernières années leur programmation, augmente notre difficulté à diffuser les productions et à trouver des résidences* », affirme **Charlène Martin, chanteuse, compositrice et coordinatrice artistique de la Compagnie Voix Libres (Poitiers)**.

Ce constat la conduit notamment à prospecter hors région, comme en 2007 où son quartette de jazz contemporain, *Des mots, des cris*, a été entièrement produit par Le Pannonica à Nantes. Sur le territoire picto-charentais, Voix Libres a jusqu'ici pu compter sur le soutien de trois structures : Jazz à Poitiers qui a accompagné la création de *My favorite songs* (2011) puis d'*Intercames sonates* (2013), Le Lieu Multiple, également coproducteur de ce projet-ci, et enfin *Les Petits devant, les grands derrière*, programmation jeune public, qui accueillera prochainement en résidence Charlène Martin pour son futur spectacle intitulé *Langue ! Langue !*.



## PARCOURS DU COMBATTANT

Généralement, Jazz à Poitiers pré-achète la première représentation et apporte une aide financière forfaitaire sur un certain nombre de jours de répétition. « *Cette participation est modeste par rapport au coût d'un projet, et la possibilité de réunir suffisamment de parts de coproduction pour boucler un budget demeure problématique* », précise Charlène Martin. C'est pourquoi, plus que dans toute autre discipline, l'existence du dispositif régional d'aide à la création en résidence se révèle particulièrement précieuse, voire cruciale. La Compagnie Voix Libres, qui en a bénéficié par le passé pour *My favorite songs* et *Intercames sonates*, le sollicite lors de la préparation de chaque spectacle. Ce dispositif impose toutefois, pour y être éligible, que la durée de résidence soit au moins de 30 jours sur un même territoire.

Se repose alors l'inévitable question de la recherche de différents lieux d'accueil. La salle du Carré Bleu, où Jazz à Poitiers propose une programmation, n'ayant pas la possibilité de la recevoir plus de dix jours, Charlène Martin est ainsi parfois contrainte de solliciter d'autres structures en complément, sans soutien financier ni participation aux frais de séjour de l'équipe artistique mais avec rémunération des actions de médiation menées dans ce cadre. Bien que le parcours de création des musiciens soit donc parsemé d'embûches, la coordinatrice de Voix Libres tient à souligner les profits retirés des temps de résidence, en termes d'action culturelle à l'adresse des publics et de valorisation des projets auprès des professionnels. « *À l'issue des résidences, nous proposons des présentations de travail. Les structures en parlent à leur réseau et évoquent par ailleurs, lors de rencontres nationales, les projets qu'elles soutiennent durant l'année, ce qui multiplie les canaux d'information* », explique-t-elle.

Aléatoires restent cependant les perspectives de diffusion, la musique étant, sur les scènes à vocation pluridisciplinaire, moins souvent programmée que le théâtre ou la danse, par exemple. « *Les lieux spécialisés en jazz et musiques actuelles pallient ce manque* », note Charlène Martin ; mais au risque, regrette-t-elle, d'isoler peut-être un peu plus encore les musiciens.

## L'AFFÛT

L'A. Agence culturelle du Poitou-Charentes

### Présidente

Françoise Billot

91 boulevard du Grand Cerf

86000 Poitiers

Tél. : 05 49 55 33 19 | Fax : 05 49 55 39 89

[accueil@culture-poitoucharentes.fr](mailto:accueil@culture-poitoucharentes.fr)

---

### Dossier de L'affût

#### Directrice de la publication

Anne Gérard

#### Rédactrice en chef

Sylvie Caqué-Menneguerre

#### Comité de rédaction

Anne Gérard | Sylvie Caqué-Menneguerre |

Maud Régnier | Adeline Mégevand |

Catherine Muller | Aline Felaco |

Philippe Mangin | Thomas Vriet.

#### Rédaction

Marie-Agnès Joubert

---

N°ISSN 1165 - 9416

Dépôt légal à parution

#### Conception / réalisation

[www.benoitpelletier-diabolus.fr](http://www.benoitpelletier-diabolus.fr)

#### Impression

Sipap Oudin, tirage 2 000 exemplaires

---

L'A. Agence culturelle du Poitou-Charentes est subventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication (Direction régionale des affaires culturelles) et le Conseil Régional Poitou-Charentes.